

**Débat public sur les aménagements de long terme du nœud ferroviaire lyonnais
Réunion d'ouverture, Lyon - 11 avril 2019**

DISCOURS DE CHANTAL JOUANNO, PRÉSIDENTE DE LA CNDP

Monsieur le Ministre,

Et si M. le préfet, ainsi que l'ensemble des élus et autorités me le permettent, « chers toutes et tous », car nous sommes attachés à la CNDP à un strict respect du principe d'égalité.

Permettez-moi de commencer par une question simple : pourquoi sommes-nous ici à Lyon ? Pourquoi faire un débat public sur le projet d'aménagement du « Nœud ferroviaire lyonnais » ?

Nous sommes ici pour veiller au respect d'un droit : le droit à l'information et à la participation du public à l'élaboration de ce projet. C'est un droit pour chacun dont la CNDP est garante. Nous sommes également ici pour éclairer les décideurs dans le choix futur de leur projet. La CNDP est comme un photographe, un photographe neutre, qui donne à voir les interrogations, les inquiétudes, les arguments que suscite ce projet. Je crois important d'insister sur ces points afin que les règles du débat soient claires dans l'esprit de tous.

Le débat public n'est pas une consultation. Le débat n'est pas un moyen pour « faire passer » un projet. C'est un droit. Un droit inscrit dans la loi, un droit ancien puisque ses fondements se trouvent dans la Déclaration des droits de l'homme.

Ce droit est issu de **l'exigence de transparence** imposée aux pouvoirs publics. Nous veillons donc à ce que les informations qui serviront de base au débat soient complètes, qu'elles soient compréhensibles, qu'elles soient accessibles au plus grand nombre. Nous veillons, après le débat public, à ce que les décideurs – ici SNCF Réseau – disent ce qu'ils en retiennent. Ce qu'ils n'en retiennent pas. Et pourquoi ? C'est le principe de reddition des comptes, donc la garantie pour les citoyens qu'ils ne s'expriment pas dans le vide.

Deuxième fondement de ce droit à la participation, la démocratie. La démocratie ce n'est pas que l'élection, c'est aussi le droit que chacun puisse s'exprimer sur les projets qui affectent son quotidien. Ce droit est clairement reconnu par une grande convention internationale, la Convention d'Aarhus. Vous avez le droit de participer à l'élaboration des projets qui ont un impact sur votre environnement.

Donc, comme dans la démocratie, chaque parole compte, chaque parole a le même poids. Chaque parole mérite le même respect. C'est **le principe d'égalité**. Nous garantissons que toutes les paroles, même les plus timides, soient fidèlement retranscrites et portées à la connaissance du décideur.

Chaque parole compte sauf la nôtre. Nous ne sommes pas les juges du bien-fondé ou de l'acceptabilité d'un projet. Nous sommes parfaitement neutres à l'égard de l'ensemble des parties prenantes, que vous soyez décideur, partisan du projet ou opposant. Quelle que soit votre position, vous devez avoir une totale confiance dans **notre neutralité**. À défaut, le débat serait biaisé. Seule une partie de la population viendrait s'exprimer.

Deuxième question à laquelle je me dois de répondre : à quoi sert le débat public ?

Il sert à « éclairer le décideur », ni plus, ni moins. En France, on peut sans doute le regretter, la participation, le débat public, n'est pas la co-décision. Elle ne remet pas en question l'organisation des pouvoirs. Elle ne se limite pas, non plus, à une simple consultation du public qui se baserait sur une série de questions tellement bien rédigées que la réponse, en général, va de soi. Le débat public est l'occasion de confronter des arguments. L'occasion pour chacun d'explicitier ses positions. **C'est le principe d'argumentation.**

En tant qu'autorité indépendante garante d'un droit précieux, conquis difficilement et menacé constamment, nous sommes et nous serons intransigeants sur les principes que je viens d'exposer : indépendance, transparence, neutralité, égalité de traitement et argumentation. Ces principes sont le fruit de la loi et de plus de 20 ans d'expérience, de 95 débats publics, plus de 400 saisines. Nous en sommes les héritiers, et les défenseurs.

Pour terminer, je veux vous dire que ce débat sera passionnant.

Les débats publics sur les infrastructures ferroviaires sont toujours des débats très mobilisateurs et riches. Nous avons une grande expérience dans ce domaine puisque nous avons conduit plus de 20 débats publics et 40 concertations sur des grands projets d'infrastructure ferroviaire. Ce sont toujours des projets pour lesquels la participation du public est forte et éclairante. Ce sont très souvent des débats au terme desquels le maître d'ouvrage, généralement SNCF Réseau, modifie son projet pour tenir compte de la parole citoyenne. Nous avons même plusieurs exemples de projets qui ont été modifiés en reprenant une alternative portée par les citoyens.

Ce sera un débat riche car nous sommes sur un territoire avec qui nous avons une longue histoire du débat public depuis 1999. Nous avons mené ici plusieurs débats publics et concertations, encore actuellement la ligne de métro nouvelle vers Alaï. Je sais donc pouvoir compter sur des acteurs locaux parfaitement familiers avec les principes de la participation.

Enfin, j'ai toute confiance car vous avez devant vous une très belle équipe pour animer ce débat. Je laisserai Jean-Claude Ruyschaert en présenter les membres, mais comme il ne se présentera pas lui-même, sachez que vous avez un président expérimenté, particulièrement sur les projets ferroviaires urbains. Vous avez un président engagé, convaincu par la richesse de la parole citoyenne, un soldat – parfois casque bleu – de la participation. Et je veux le remercier, comme son équipe, tout particulièrement pour cet engagement, et sa foi dans nos valeurs.

Maintenant, la parole est à vous. Ce débat n'est pas le nôtre. Il est le vôtre, il vous appartient.